



Conduite sous l'emprise de stupéfiants

Par **JORAX**, le **21/03/2016** à **16:11**

Bonjour à tous,

Je suis étudiant et je consommais régulièrement du cannabis, j'avais déjà été attrapé pour ça et ça m'avait valu un rappel à la loi, l'année dernière.

Il y a peu, je me suis fait contrôler au volant lors d'un contrôle banal, positif au cannabis au test salivaire puis 10 mg par ml de sang à la prise de sang. Est-ce que ça fait beaucoup ? Je devrai passer au tribunal dans plus de 6 mois et j'ai une possibilité d'embauche à ce moment là car j'aurai fini mes études. Est-il possible que je demande à la juge d'avancer ma suspension de permis avant le jugement ? Y-a-t'il forcément une suspension de permis si consommation ?

Aidez-moi à y voir plus clair.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2016** à **13:59**

Bonjour,

Le rappel à la loi a été enregistré au fichier du STIC et le juge aura cette info dans votre dossier, il va donc en tenir compte.

Ce n'est pas le juge qui avance les audiences mais l'encombrement des tribunaux est tel que les audiences se suivent à un rythme soutenu, donc il est impossible de décaler une audience

pour vous satisfaire.

En attendant, je suppose, car vous n'en parlez pas, que les gendarmes ou les policiers vous ont confisqué votre permis, le préfet a dû prendre un arrêté de suspension administrative en attendant votre comparution. Nous avons assez longuement débattu de cette procédure, faites des recherches.

Enfin, vous ne dites pas si vous avez, depuis, arrêté de consommer cette herbe ? Si oui, une analyse récente de sang et/ou d'urine, faite par un labo agréé par la préfecture, sur laquelle le résultat montrerait un taux nul de THC serait un bon point pour vous. Par contre, toute suspension du permis, qu'elle soit administrative ou judiciaire, ne sera jamais aménageable, donc pas de permis blanc possible.

Par **JORAX**, le **04/04/2016** à **14:45**

Bonjour,

Effectivement j'ai eu le droit à une suspension de 72h du permis de conduire, mais le préfet n'as prix aucun arrêté de suspension complémentaire.